Travaux bruyants, bricolage, jardinage

# Les Grandes-Chapelles

Les horaires fixés par l'arrêté préfectoral




Arrêté relatif à la lutte contre le bruit, 13 février 2025, article 9.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/10166-les-grandes-chapelles/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0